



CSE SSCT 50 à 299 Salariés

Public

6 à 18 Stagiaires,

Tous les militants élus au CSE ou les représentants Syndicaux (RS) dans une entreprise de 50 à 299 salariés

Prérequis

Avoir l'autorisation du syndicat de participer à la formation.

Animation : Intra-structure (Syndicat)

Durée et recommandations

3 jours soit 21h00

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni d'un ordinateur ou d'une tablette. »

Les objectifs pédagogiques

- Connaître la composition du CSE.
- Connaître et comprendre le rôle et les missions des élus CSE.
- Connaître les prérogatives SSCT des élus CSE.
- Savoir élaborer un rapport d'Enquête SSCT et l'utiliser pour rédiger des préconisations dans le Procès-Verbal.
- Connaître les différents documents utiles ainsi que les moyens et les leviers d'action SSCT des élus CSE.
- Savoir utiliser et mettre à jour les documents : Rapport Annuel SSCT, DUERP, PAPRIACT.
- Savoir utiliser son réseau et contribuer à des opérations de communication SSCT auprès des salariés de l'entreprise.
- Connaître les bases concernant les termes RPS, Burn-out, TMS.

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation.

Composition du CSE.

Rôles et missions SSCT du CSE.

Rôles et missions SSCT des acteurs du CSE.

Appréhender les spécificités législatives du CSE.

Traitement des doléances individuelles et collectives des salariés.

JOUR 2 :

Méthode d'enquête SSCT du CSE.

Rapport d'enquête SSCT du CSE

Mise en situation : siéger en CSE et épuiser l'Ordre du Jour.

Rédiger un avis SSCT motivé du CSE

Mise à Jour des documents DUERP, PAPRIACT

Communiquer sur les actions SSCT auprès des salariés.

JOUR 3 :

Communiquer sur les actions SSCT auprès des salariés.

Appréhender les notions RPS, Epuisement Professionnel, TMS.

Utiliser le réseau des élus CSE

Vécu de formation



CSE SSCT 50 à 299 Salariés

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Assurer la Collecte, le traitement et la diffusion de l'information,
- Rédiger des écrits professionnels en français,
- Assurer à l'oral l'interface entre le dirigeant et ses collaborateurs,
- Classer des documents pour assurer une traçabilité de l'information,
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet,
- Contribuer à une action de communication,
- Rendre compte de son activité.

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation,
- Une évaluation de l'aspect pédagogique et logistique de la part du stagiaire,
- Une évaluation à froid réalisée 4 mois après la fin de la formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Pour toutes situations de handicap concernant un session se déroulant en intra-structure, merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique en collaboration avec la structure partenaire.

Le formulaire d'inscription est adapté à l'expression de toutes demandes.

Renseignements :

Organisme de formation C³

c3@f3c.cfdt.fr

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>